

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 16 juillet 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 7, 8 et 9 juillet 2014

2014 SG 1048 Subvention et convention avec le Centre Audiovisuel Simone de Beauvoir (9e)

Mme Hélène BIDARD et M. Bruno JULLIARD, rapporteurs

Vu l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits du citoyen dans leurs relations avec l'administration et le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 ;

Vu le Code Général des collectivités territoriales notamment son article L 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 24 juin 2014, par lequel Mme la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention au Centre Audiovisuel Simone de Beauvoir ;

Sur le rapport présenté par Mme Hélène BIDARD, au nom de la 6e Commission, et M. Bruno JULLIARD, au nom de la 9e Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération avec le Centre Audiovisuel Simone de Beauvoir (9e).

Article 2 : Une subvention d'un montant de 33.500 euros est attribuée au Centre Audiovisuel Simone de Beauvoir (5804, 2014_01135 (SG-MI-EGAL F/H) ; 2014_00137 (DAC AC-MissCiné).

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée comme suit :

- 28.500 euros au chapitre 65, nature 6574, fonction 020, sous fonction 2, ligne VF02001 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercice 2014 et exercices suivants sous réserve de décision de financement.

- 5.000 euros rubrique 314, nature 6574, ligne 02006 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercice 2014 et exercices suivants sous réserve de décision de financement.